

Jean-Paul Boyer

Une oraison funèbre pour le roi Robert de Sicile, comte de Provence (+ 1343)

[A stampa in *De Provence et d'ailleurs. Mélanges offerts à Noël Coulet*, a cura di J.-P. Boyer e F.-X. Emmanuelli, (= "Provence historique", XLIX, fasc. 95-96 (janvier-juin 1999), pp. 115-131 - Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]

«En la trente-quatrième année de ses règnes», le 16 janvier 1343, «l'illustre seigneur Robert, par la grâce de Dieu roi de Jérusalem, de Sicile, du duché d'Apulie et de la principauté de Capoue, comte de Provence, de Forcalquier et de Piémont», dictait son testament, dans son palais de Castel Nuovo, à Naples.¹ Il élisait sépulture «dans l'église du monastère [...] du Saint-Corps-du-Christ de Naples» : c'est-à-dire à Santa Chiara, selon le nom qui s'imposerait plus tard, mais qu'on donnait déjà à l'édifice.² Le 20 janvier, le roi décédait.³

Les cultes funéraires tenaient une place majeure dans le cérémonial et la «propagande» organisés autour de la première dynastie «angevine» de Sicile-Provence.⁴ Avec la disparition de Robert, cependant, un apogée fut atteint. Ses funérailles impressionnèrent par leur pompe. La *Cronaca di Partenope* le rappelle, vers 1382-1385 : *Lo corpo suo con grande solennitate fo sepellito in-della ecclesia de lo Santo Corpo di Cristo di Napoli*.⁵ Les indications tirées des dépenses effectuées pour la circonstance confirment ce sentiment. Dans l'église, les obsèques se prolongèrent du 21 janvier au trois février ! Selon l'usage des Angevins, il ne s'agissait, d'ailleurs, que d'une inhumation provisoire, dans un «bassin» (*cantarum*) composé de six plaques de marbre.⁶

Avec une remarquable célérité, dès le 20 février, un contrat était conclu pour la construction du tombeau définitif, placé au fond du chœur de l'église principale de Santa Chiara.⁷ S'il n'était pas achevé en octobre 1345, le gigantisme, alors sans égal, du monument, une tombe à baldaquin tout en hauteur, explique les délais.⁸ Ce qui survit du mausolée, malgré l'incendie de 1943, permet de s'en convaincre.⁹ Il n'y a pas de doute que, à son achèvement, le transfert du corps s'accompagna de nouvelles solennités. Telle était l'habitude pour les translations des dépouilles mortelles des membres de la famille royale, que la sépulture en deux temps imposait. Trois sermons de translation de Jean Regina, Prêcher napolitain de la première moitié du XIV^e siècle, l'attestent assez.¹⁰

La prédication représentait l'une des grandes formes d'expression idéologique du régime angevin. Elle accompagnait, souvent, ses manifestations publiques, au point que le roi Robert et son ministre, le logothète Barthélemy de Capoue (+ 1328), prêchaient eux-mêmes, bien que laïcs. Quant à la prédication cléricale, nous conservons, avant tout, des sermons *de mortuis*. Le culte des

¹ J. C. LUNIG, *Codex Italiae diplomaticus*, t. II, Francfort-Leipzig, 1726, n° 82, col. 1102-1110. Pour ce testament, il est utile de corriger et de compléter la médiocre édition de Lünig. J'ai, également, consulté : Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B 528 (vidimus).

² Voir doc. en annexe et É. BERTAUX, «Santa Chiara de Naples, l'église et le monastère des religieuses», dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 18 (1898), p. 165.

³ É-G. LÉONARD, *Histoire de Jeanne I^{re} reine de Naples, comtesse de Provence*, t. I, Monaco-Paris, 1932, p. 227.

⁴ Cf. J.-P. BOYER, «La "foi monarchique" : royaume de Sicile et Provence (mi-XIIIe-mi-XIVe siècle)», dans *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Rome, 1994, p. 85-110.

⁵ *Cronica de quello che fé lo re Roberto [...]*, dans *Cronaca di Partenope*, éd. A. ALTAMURA, Naples, 1974, p. 44 et 141, § 15 (Il s'agit de la troisième partie de la compilation connue comme la *Chronique de Parthénopé*).

⁶ C. MINIERI RICCIO, *Studi storici fatti sopra 84 registri angioini nell'Archivio di Stato di Napoli*, Naples, 1876, p. 57.

⁷ Le monastère possédait deux églises, à la suite l'une de l'autre : celle des Franciscains, la principale, et une petite pour les Clarisses.

⁸ Sur la chronologie de l'édification du tombeau : É. BERTAUX, «Magistri Johannes et Pacius de Florentia marmorarii fratres», dans *Napoli Nobilissima*, t. 4 (1895), p. 134.

⁹ Pour une minutieuse description du tombeau, antérieure à sa ruine partielle : S. FRASCHETTI, «Il mausoleo di Roberto d'Angiò», dans *Rivista d'Italia*, t. 3 (1900), p. 253, 259-278, et planches photographiques.

¹⁰ Bibl. naz. di Napoli, ms. VIII AA 11, fol. 36 v°b-39 r°a ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350*, t. III, Münster i. W., 1971, p. 608-609, n° 58-60. Sur Jean Regina, voir T. KAEPPELI, «Giovanni Regina di Napoli», dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. 10 (1940), p. 48-71.

morts offrait, aux clercs, l'occasion, par excellence, d'exalter la dynastie régnante.¹¹ Les différentes cérémonies funéraires pour Robert donnèrent, probablement, lieu à de nombreux sermons.

I - Un sermon de Federico Franconi

Que l'on ait prêché d'abondance, en particulier, pendant les quatorze jours des obsèques de Robert, l'oraison funèbre due au Dominicain Federico Franconi le suggère. Ainsi qu'il nous l'apprend, dans ce texte, il parla devant le corps du souverain, à Santa Chiara même. Comment imaginer qu'il ait monopolisé la parole, dans cette église franciscaine, quand les Mineurs étaient les principaux acteurs des funérailles ? En fait, nous savons que des «frères des divers ordres» concoururent aux cérémonies.¹² Plusieurs discoururent, certainement, à sa façon.

Pourtant, son seul sermon demeure, semble-t-il, de la prédication suscitée par le décès du roi. Cette singularité suffirait à justifier l'édition que j'en propose. Mais ce discours n'est pas l'oeuvre d'un prédicateur quelconque. Federico Franconi reste mal connu. Actif dans les années 1337-1343, il occupa, cependant, de hautes charges.¹³ Il fut inquisiteur dans le Royaume (1334-1335 et 1340-1341) et prieur du couvent de dominicaines de San Pietro a Castello de Naples (1337-1339) : une fondation de la reine Marie de Hongrie (autorisée par Boniface VIII en 1301).¹⁴ Il devint, même, vicaire général (1339) puis prieur de la «province du royaume de Sicile» (1340-1341). Ces responsabilités indiquent la valeur intellectuelle du personnage et sa proximité du pouvoir angevin. Elles ne laissent pas douter, non plus, de son appartenance, comme Jean Regina, à San Domenico Maggiore de Naples. Authentique couvent royal, siège stable d'un *studium generale*, San Domenico entretenait des liens étroits avec la cour. Il représentait, dans le Royaume, la tête de l'ordre des Prêcheurs, dont il rassemblait une élite.¹⁵

Soixante, ou soixante et un, des sermons de Federico Franconi subsistent, dans un manuscrit du XIV^e siècle.¹⁶ Ce que nous conservons de sa prédication confirme sa biographie. Nous voyons qu'il prêcha, quelquefois au moins, dans l'église de San Domenico. Beaucoup de sermons affichent une prétention savante, qui révèle un intellectuel de solide formation, à la manière de l'oraison funèbre que j'édite. Ils montrent qu'elle n'était pas une exception dans sa carrière de prédicateur. Tous les sermons funéraires, dont le «bénéficiaire» soit connu (neuf sur dix), concernent la famille royale ou, pour l'un d'eux, un très haut fonctionnaire : Jean de Haya, régent de la cour de la Vicairie (+ 1337).¹⁷

Federico Franconi apparaît comme l'un des prédicateurs quasi officiels de la cour. Il appartenait au groupe de lettrés sur qui elle s'appuyait, pour forger ou diffuser ses conceptions morales et politiques. Certes, comme les autres sermons de notre Dominicain, l'oraison funèbre de Robert se réduit presque, aujourd'hui, à un schéma. Néanmoins, il préserve un enseignement cohérent sur la monarchie angevine. Il est vrai que les circonstances exigeaient, plus que jamais, un tel effort. L'exceptionnelle mise en scène orchestrée autour de la mort du roi était à proportion des craintes provoquées par cette disparition, qu'il fallait apaiser.

¹¹ Pour la prédication en faveur des Angevins, je renvoie à J.-P. BOYER, «Prédication et État napolitain dans la première moitié du XIV^e siècle», dans *L'État angevin, pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle*, Rome, 1998, p. 127-157. Sur la question, plus générale, des sermons *de mortuis* en faveur des princes, voir D. L. D'AVRAY, *Death and the Prince, Memorial Preaching before 1350*, Oxford, 1994.

¹² C. MINIERI RICCIO, *op. et loc. cit.*

¹³ T. KAEPEL, *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevi*, t. I, Rome, 1970, p. 402-403.

¹⁴ G. DIGARD *et al.*, *Les registres de Boniface VIII*, t. III, Paris, 1921, col. 31-32, n° 3975.

¹⁵ G. CIOFFARI et M. MIELE, *Storia dei Domenicani nell'Italia meridionale*, t. I, Naples-Bari, 1993, p. 88-89 ; G. M. MONTI, *Per la storia dell'università di Napoli, ricerche e documenti*, Naples-[...], 1924, p. 68-79 ; *ID.*, «Nuovi documenti sulla Inquisizione nel regno di Sicilia da Carlo I a Roberto», dans *Archivio storico per le province napoletane*, t. 20 (1934), p. 159.

¹⁶ München, Staatsbibl., Clm 2981, fol. 68 v°a-140 v°b (second sermon, fol. 74 r°-76 v°, d'attribution douteuse) ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, Münster i. W., 1972, p. 219-224, n° 169-230 (sermons confondus avec ceux de Nicolaus de Asculo).

¹⁷ *Ms. cit.*, fol. 129 v°b-137 v°a ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, p. 223, n° 216-225. Sur Jean de Haya, voir : M. DYKMANS, éd. de ROBERT D'ANJOU, *La vision bienheureuse*, Rome, 1970, p. 51*-53*.

II - Le roi mort

«Où est donc votre roi, de si grande sagesse et éloquence ? Voici votre roi, privé de parole et d'intelligence ! Où est votre roi, de si grand pouvoir ? Voici votre roi, dépouillé de sa seigneurie ! Où est votre roi, de si grande famille ? Voici votre roi, abandonné de son entourage ! Où est votre roi, qui possédait de si grandes richesses ? Voici votre roi, dépossédé de sa fortune !»

Dans l'*introductio thematis*, Federico Franconi ouvre son sermon sur les interrogations inévitablement soulevées par la mort du «prince». Agostino Paravicini Bagliani a, récemment, souligné le trouble moral provoqué par la mort du pape.¹⁸ Ce décès dénonçait, crûment, la disproportion entre la misère humaine du souverain pontife et l'immense autorité qu'il avait prétendu exercer. Pour un prince temporel, le doute s'aggravait. Sa fin montrait plus que sa fragilité. Ne prouvait-elle pas la vanité de toute gloire terrestre ? De telles interrogations accentuaient le désarroi qu'entraînaient les difficultés d'une succession.

*Perdut avem la real magestat
De Cessilia ! Hoy contat de Proensa,
De bon senhor vos aves defalhensa !*

La fameuse complainte, en provençal, sur la mort du roi Robert devait, selon le vœu de son auteur anonyme, répandre cette triste nouvelle *per los pays de Levant al Ponent*, mais d'abord au travers de la Provence. Composée à Naples ou en Provence, mais par un familier des Baux, pour un auditoire de Provençaux demeurés au pays, elle apprend que cette mort pouvait inquiéter l'ensemble des sujets. Elle affirmait que Robert avait laissé la couronne à André, l'époux de Jeanne I^{re}. Appuyant les intrigues du «parti hongrois», elle trahissait la vérité.¹⁹ On le voit cependant : les dispositions testamentaires de Robert n'empêchaient pas que le débat, sur son héritage, devînt public dans les terres angevines. La situation de l'authentique héritière, la jeune Jeanne, semblait précaire, d'autant que les différentes branches de la dynastie avaient des titres à faire valoir sur la succession.²⁰

Or, cette incertitude survenait dans des circonstances déjà difficiles, avec la lourde fiscalité, associée à la continuelle guerre pour la reconquête de l'île de Sicile, un désordre qui gagnait, des difficultés économiques.²¹ A posteriori, il est vrai, les chroniqueurs témoignent des alarmes, voire des irritations, qui marquèrent les dernières années du gouvernement de Robert. Sur la fin du XIV^e siècle, la *Cronaca di Partenope* se souvient que, en 1338-1339 : *nce fo una grandissima carestia e quasi la fame in-dello Riame*, disette qu'elle relie à la *mortalitate*, la peste noire qui suivit.²² Dans sa chronique rimée de L'Aquila, composée vers 1355-1363, Buccio di Ranallo déplore les impôts écrasants (*De pagare le colte, may non finavamo*), comme les injustices, les violences et les pénuries. Pour 1340, il note, par exemple :

*Non ce bastava la briga, che allora avevamo,
Venne la carestia, che tucti strillavamo .²³*

Incontestablement, les propos de Federico Franconi s'harmonisaient avec le pessimisme qui gagnait. Comment s'expliquer, toutefois, qu'il parût renchérir sur lui, au lieu de l'adoucir ? En fait, il n'hésitait pas à dénoncer l'inanité du monde quand il prêchait pour les grands, même à

¹⁸ A. PARAVICINI BAGLIANI, *Le corps du pape*, Paris, 1997.

¹⁹ *Glorios Dieus don totz ben ha creysensa*, éd. V. DE BARTHOLMAEIS, *Poesie provenzali storiche relative all'Italia*, t. II, Rome, 1931, n° 190, p. 315-327.

²⁰ Cf. É.-G. LÉONARD, *Histoire de Jeanne I^{re}*, op. cit., p. 108-265.

²¹ Sur ces difficultés du régime angevin qui, en fait, s'accroissent lentement au long de la première moitié du XIV^e siècle, je renvoie, globalement, à R. CAGGESE, *Roberto d'Angiò e i suoi tempi*, 2 vol., Florence, 1922-1930, et à G. VITOLO, «Il regno angioino», dans *Storia del Mezzogiorno*, éd. G. GALASSO, t. IV, Naples-Rome, 1984, p. 29-32 et 68-71.

²² *Cronica di quello che fé lo re Roberto*, op. cit., p. 141, § 14.

²³ BUCCIO DI RANALLO, *Cronaca aquilana rimata*, éd. V. DE BARTHOLMAEIS, Rome, 1907, p. XXVII, XXIX, 96, 112-116, 136-137.

l'occasion d'un anniversaire pour Jean de Duras (+ 1335).²⁴ Son confrère Jean Regina, dans une oraison funèbre certainement destinée à Charles II (+ 1309), applaudissait le défunt d'avoir traversé l'existence en «prudent pèlerin, se trouvant dans la vie présente comme en chemin», et affichant un parfait détachement pour les affections terrestres.²⁵

Un «mépris du monde» ostentatoire relevait d'une attitude, à la fois, traditionnelle et en vogue, conforme à un sentiment de la mort en voie d'exaspération.²⁶ De son côté, la complainte provençale sur la mort de Robert le dépeignait, pendant son agonie, s'humiliant devant Dieu et avertissant les autres souverains que : *Tug son mortals e non sabon lo dia*. Plus encore, son oraison funèbre s'accordait avec le préambule du testament royal, au demeurant peu original. Il évoquait la «vallée de larmes» de la vie, la «loi de la mort [...] égale et unique» et «notre dissolution». Surtout, Federico Franconi décrivait le cadavre du roi exactement comme il apparaissait pendant les obsèques, offrant l'image d'une abjection volontaire. La chronique franciscaine dite *des vingt-quatre généraux* rappelle, avec admiration, que : «comme il l'avait ordonné de son vivant, vêtu de l'habit des frères mineurs, avec la corde, sans aucun voile, il fut porté au monastère du Corps-du-Christ».²⁷ Notons qu'un examen scientifique des restes du souverain a confirmé ce récit.²⁸

De cette démonstration, au travers des rues de Naples et, sans doute, dans l'église, la sculpture entretenait le souvenir. Deux gisants se conservent, dans Santa Chiara, qui représentent, pareillement, le roi vêtu du froc franciscain, les pieds nus. L'un, aujourd'hui isolé, appartenait, peut-être, au tombeau provisoire. L'autre, inclus dans l'actuel mausolée, est posé sur le sarcophage, lui-même soutenu par des cariatides. De la sorte, le gisant se trouve porté très haut. Cependant, sur le toit de la chambre mortuaire, où repose l'effigie du roi trépassé, se tient la statue du roi siégeant en majesté, vivant pour l'éternité. Par-dessus, Robert toujours, en vêtements royaux, et son épouse, assistés de saint François et de sainte Claire, apparaissaient agenouillés devant la Vierge à l'Enfant, avant les destructions de la dernière guerre. En haut, sur le gâble du baldaquin, le Christ ressuscité bénissait.

L'abaissement du roi s'inscrivait dans une démarche qui le conduisait vers la gloire céleste. Bien entendu, l'oraison funèbre de Robert ne doutait pas de son salut. Tous les sermons *de mortuis* en faveur des Angevins manifestaient, du reste, la même certitude, quant à leur destin éternel. Mais le monument de Santa Chiara figurait une sainteté proprement «royale». Il jouait, donc, d'un contraste entre humiliation et grandeur, qui se trouvait, déjà, au cœur des obsèques, avec leur grand apparat. La *Chronique des vingt-quatre généraux* s'en faisait l'écho. La pauvre apparence du cadavre n'empêchait pas qu'il fût «solennellement enseveli selon l'usage royal».²⁹ En fait, Federico Franconi ne s'éloignait pas, non plus, de ce schéma dans son oraison funèbre de Robert. Bien que le dénonçant comme transitoire, il s'attardait sur les mérites de son gouvernement. Pour finir, après avoir rappelé aux sujets les bienfaits reçus du roi, il les interpellait : «Donc, soyons ses intercesseurs en matière spirituelle, priant Dieu afin qu'il lui accorde vite la gloire dans les cieux !» Dans le reste de sa prédication funéraire pour les Angevins, et comme Jean Regina, il établissait, de même, une claire relation entre l'exercice du pouvoir et la béatitude céleste acquise, au moins à terme, par le défunt. En outre, les deux prédicateurs la présentaient volontiers, de façon plus ou moins explicite, sous un jour qui en faisait une prolongation de la grandeur terrestre.³⁰ Federico Franconi prenait, par exemple, comme thème d'un sermon anniversaire pour Charles II, le verset 10 du psaume 28 : «Notre roi trônera dans l'éternité». Il concluait, ensuite, un développement sur l'âme du défunt par un autre psaume (109, 1) : «Le Seigneur dit à mon seigneur : Siège à ma

²⁴ *Ms. cit.*, fol. 132 v^oa-133 r^ob ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, p. 223, n^o 220.

²⁵ *Ms. cit.*, fol. 23 v^oa-24 r^ob ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. III, p. 607, n^o 34.

²⁶ J. CHIFFOLEAU, *La comptabilité de l'au-delà*, Rome, 1980, p. 105-152.

²⁷ *Chronica XXIV generalium Ordinis Minorum*, éd. Patr. Collegii S. Bonaventurae, Quaracchi, 1897, p. 537, l. 10-12.

²⁸ G. DELL'AJA, *Cernite Robertum regem vitute refertum*, Naples, 1986, p. 40-42.

²⁹ *Chronica XXIV generalium, op. cit.*, p. 537, l. 13.

³⁰ Pour Jean Regina, outre les sermons de translation, voir par exemple : *ms. cit.*, fol. 18 v^oa-19 r^oa ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. III, p. 606, n^o 25 (oraison funèbre de Philippe de Tarente).

droite.»³¹ Selon saint Thomas, ceux qui gouvernaient bien les autres recevraient une plus haute récompense dans l'au-delà.³² Voici qui achève d'éclairer une dialectique entre caducité et pérennité, qui n'est pas sans évoquer celle organisée autour du «corps du pape», pour en revenir aux analyses d'Agostino Paravicini Bagliani.

L'humilité finale s'alignait, certes, sur un modèle, bien connu, de mort sainte. Elle par faisait, logiquement, une existence marquée par une intense piété. L'extraordinaire dévotion des Angevins représentait un lieu commun des sermons *de mortuis*. Pour sa part, Robert venait de la confirmer, dans son testament, par de spectaculaires dispositions pieuses et charitables.

Cependant, le dédain ostensible du corps invitait, tout autant, à dépasser les apparences du monde temporel : l'inéluctable déchéance physique du roi, voire les échecs, qu'elle pouvait figurer, de sa politique. Malgré tout, il avait gagné la faveur divine, également, par l'exercice consciencieux de son office. Sa véritable dignité ne périssait pas avec l'enveloppe charnelle. Du même mouvement, la monarchie, qu'il avait un moment incarnée, se trouvait justifiée. Fondée dans son principe, l'autorité qu'il avait détenue pouvait, maintenant, passer en d'autres mains. Car le spectacle de son cadavre enseignait, encore, qu'il ne la possédait plus ici-bas.

La continuité dynastique réalisait la synthèse entre permanence et transmission de la majesté royale. En même temps, elle se voyait renforcée. Federico Franconi montrait Robert comme un nouveau David, d'après le second Livre des Rois, «prince très sage sur le trône, entre trois», car placé entre Charles I^{er} et Charles II. Dans un sermon anniversaire pour Charles II, il brodait sur ce même sujet des trois rois.³³ C'était un rappel de la légitimité du titre reçu par Robert de ses ancêtres. Dans son oraison funèbre, elle impliquait celle de la succession réglée par ses soins. De son côté, il organisait, par son testament, un dense réseau de prières quotidiennes pour son âme, celle de ses prédécesseurs et de ses successeurs, dans l'ensemble de ses domaines.

De cette façon, le sentiment que, appelés à siéger dans l'au-delà, les rois morts n'avaient pas, véritablement, disparu finissait de prendre consistance. La théorie ininterrompue des souverains angevins se disposait entre la terre et le ciel. Quand il demandait d'adresser à Dieu des suffrages pour Robert, Federico Franconi enseignait que les devoirs des sujets, à son égard, ne s'interrompaient pas avec son décès. Ils continuaient à lui manifester leur gratitude, donc à l'honorer. Ils lui conservaient une fidélité qui se confondait, facilement, avec celle due au régime, dans sa permanence.

D'un certaine manière, le purgatoire permettait que l'on rendît, ainsi, une sorte de culte aux princes défunts. La nécessité de suffrages rappelait, pourtant, qu'ils ne parvenaient pas à la béatitude sans le soutien de l'Église, tout spécialement celui des clercs. Jean Regina expliquait l'élection de sépulture de Philippe de Tarente (+ 1331) dans San Domenico Maggiore par le désir de profiter des «nombreux biens spirituels» concentrés en ce lieu.³⁴ Il y avait, dans la présence du purgatoire, un avertissement de l'insuffisance des grands de ce monde devant les exigences divines. A l'arrière-plan se dessinait l'impuissance du pouvoir temporel à atteindre sa perfection sans l'appui du spirituel.

III - Le «fils obéissant à l'Église»

«Qui ne dirait pas que notre seigneur, le roi Robert, ait été soumis et docile à l'Église romaine ? à laquelle il obéit, en tout, avec tant d'empressement [et] si fidèlement, soit en la secourant dans ses dettes, soit en la défendant par les armes, soit en obtempérant à ses ordres.»

On jugera le portrait que trace, du roi, son oraison funèbre, quelque peu outré. Les secours financiers fournis à l'Église, en particulier, se limitèrent au cens annuel, dû au titre du Royaume. Robert éteignit, il est vrai, la dette léguée par ses prédécesseurs.³⁵ Quoi qu'il en soit, l'inlassable

³¹ *Ms. cit.*, fol. 131 r^oa-131 v^ob ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, p. 223, n^o 218.

³² THOMAS D'AQUIN, *De regno ad regem Cypri*, lib. I, cap. 9, éd. H.-F. DONDAINE, Rome, 1979 (Léonine, 42), p. 459-461, l. 1-126.

³³ *Ms. cit.*, fol. 131 r^ob-131 v^oa ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, p. 223, n^o 218 ; D. L. D'AVRAY, *Death and the Prince*, *op. cit.*, p. 90-92.

³⁴ *Ms. cit.*, fol. 18 v^ob, J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. III, p. 606, n^o 25.

³⁵ É.-G. LÉONARD, *Histoire de Jeanne F^e*, *op. cit.*, p. 56-60.

service de l'Église représentait le plus éminent des mérites, supposés, des Angevins. Federico Franconi retenait encore, pour exemple de l'administration intérieure du Royaume, que Robert avait distribué de généreuses aumônes, «principalement aux religieux mendiants». C'était, surtout, l'appui militaire qui symbolisait le dévouement de la dynastie. Toute la «propagande» en sa faveur le rabâchait, depuis que le pape avait appelé, à son secours, Charles I^{er} : «l'énergique athlète de notre Rédempteur et l'infatigable pugiliste de son Église», comme le désignait Clément IV, en 1268.³⁶

Au lendemain de Tagliacozzo (23/08/1268), le cardinal Eudes de Châteauroux qualifiait le même Charles I^{er} d'«esclave» du Christ.³⁷ Pareillement, son zèle pour l'Église démontrait, chez Robert, une totale sujétion à la papauté. Federico Franconi l'avait déjà souligné, dans un autre sermon, du vivant du roi, le définissant comme : «fils obéissant à l'Église et à ses mandements».³⁸ Le prédicateur restait en syntonie avec les positions officielles du régime.

Ce dernier protestait, volontiers, de sa déférente subordination à l'Église. Couronné par Nicolas IV, en 1289, après une longue captivité aux mains des Aragonais, Charles II proclamait avoir trouvé aide et refuge dans le sein «de la sacro-sainte Église romaine notre mère».³⁹ Robert sollicitait l'avis du pape, avec une parfaite docilité, en raison de l'imperfection de sa science et de son intelligence, de l'insuffisance de son pouvoir et, en revanche, de sa confiance dans le souverain pontife. Il levait le regard vers lui, «comme les yeux des esclaves aux mains de leurs maîtres» (Ps. 122, 1-2).⁴⁰ Son testament fut une ultime occasion d'exprimer de semblables sentiments. Une fois de plus, l'oraison funèbre de Federico Franconi s'accordait à sa teneur. Par ses dernières volontés, le roi plaçait sous la protection du pape et des cardinaux, «en toute déférence, humilité et dévouement», sa famille et l'ensemble de ses domaines. Notons bien qu'il ne recommandait pas le seul Royaume, ce qui se fût aisément expliqué par son statut de fief d'Église.

Pour les Angevins, leur soumission au pape trouvait un premier aliment dans leur devoir de bons vassaux envers leur seigneur. Leur couronnement comme rois de Sicile, par le Saint-Père, confirmait leurs obligations spécifiques envers l'Église romaine. Ils étaient faits «admirablement chevaliers de Saint-Pierre», comme le disait l'*ordo* du sacre de 1309.⁴¹ Mais le pouvoir napolitain et ses partisans se montraient assez peu disert, en moyenne, sur la vassalité que, par exemple, le testament de Robert négligeait d'évoquer. Ils professaient, plutôt, un ralliement résolu aux thèses de la théocratie pontificale.⁴²

Aussi, Federico Franconi ne jugeait-il pas utile de rappeler, dans l'éloge funèbre de Robert, le lien vassalique qui l'unissait au pape. Cette explication aurait édulcoré l'exemplarité, pour un prince chrétien, de l'attitude du roi. Aux yeux du prédicateur, la suréminence du pape suffisait à la justifier. Comme il le disait ailleurs : la chaire de Pierre «est au-dessus de toutes les intelligences [angéliques], de toutes les églises et de toutes les cours».⁴³ Pierre possédait «la double autorité générale, à savoir spirituelle et séculière, terrestre et céleste.»⁴⁴

Ces propos ne détonnaient pas, à Naples, par leur radicalisme. Ils confirmaient, en Federico Franconi, un interprète de l'idéologie officielle. Plusieurs sermons de Robert et de Barthélemy de Capoue les montrent soutenant des opinions assez comparables.⁴⁵ Dans tel mémoire, de 1313,

³⁶ CLÉMENT IV, *Registres*, éd. É. JORDAN, Paris, 1893-1945, n° 689.

³⁷ Éd. F. IOZZELLI, *Odo da Châteauroux, politica e religione nei sermoni inediti*, Padoue, 1994, p. 181, l. 167 ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, p. 478, n° 1035.

³⁸ *Ms. cit.*, fol. 134 v^oa ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, p. 223, n° 222.

³⁹ Éd. J.-P. BOYER, «Sacre et théocratie, le cas des rois de Sicile Charles II (1298) et Robert (1309)», Dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. 81 (1997), p. 605-606.

⁴⁰ Bibl. Angelica (Rome), ms. 151, fol. 246 v^o-247 r^o ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. V, Münster i. W., 1974, p. 208, n° 139.

⁴¹ J.-P. BOYER, «Sacre et théocratie», art. cité, p. 561-606.

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ms. cit.*, fol. 114 v^ob ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, p. 222, n° 204.

⁴⁴ *Ms. cit.*, fol. 115 v^oa ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, p. 222, n° 205.

⁴⁵ Pour Robert, voir par exemple : Bibl. naz. marciana (Venise), ms. lat. cl. 3, n° 76, fol. 361-362 ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. V, p. 207, n° 128. Pour B. de Capoue, je n'adresse qu'à : Österreichische Nationalbibl., ms. 2132, fol. 49 r^o-v^o ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. I, Münster i. W., 1969, p. 421, n° 30.

dirigé contre l'empereur Henri VII, la cour angevine exposait qui détenait, selon elle, l'autorité suprême : «On peut dire qu'aujourd'hui la république se trouve dans le souverain pontife romain qui possède [...] les deux glaives. Et les droits de l'empire céleste et terrestre lui ont été confiés.»⁴⁶ De la sorte, l'assujettissement du roi de Sicile au pape ne se transformait pas seulement en modèle de l'ordre du monde. Son adhésion, publique et argumentée, à la théocratie pontificale apprenait avec quelle sagesse il présidait aux destinées du Royaume.

IV - Le «très sage théologien»

On s'épuiserait à relever les innombrables références à la sagesse et à la science de Robert par ses contemporains.⁴⁷ Cette image avait été délibérément forgée par le régime, depuis les origines de son gouvernement. Dès 1302, confirmant son fils pour vicaire général dans le Royaume, Charles II expliquait sa décision en le décrivant comme «pourvu par les dons de sagesse et de science», et jusques illuminé par la «clarté de la sagesse».⁴⁸ A l'occasion du sacre de 1309, Barthélemy de Capoue présentait, dans un sermon, le nouveau roi comme distingué par sa «haute et suave sagesse», car «profondément formé et savant dans la Théologie sacrée», et non moins remarquable par sa «manifeste et lumineuse science», car «expert et actif en morale et logique».⁴⁹ Federico Franconi poursuivait cette tradition qui attribuait à Robert une sagesse fondamentalement intellectuelle, de filiation scolastique. Dans son oraison funèbre, il la présentait, d'abord, comme une perfection dans les savoirs : «Qui n'admirerait pas sa sagesse tant naturelle [*i. e.* en science naturelle], que morale, médicinale, légale, grammaticale ou logique ?» Il accentuait l'aspect scolastique de ce bilan quand il ajoutait : «Il fut très sage dans toutes les sciences, dans les réponses, les questions [et] les sermons.» Il est inutile d'insister sur la référence aux questions disputées soutenues par le roi. En revanche, jusque cette progression, de la dispute à la prédication, rappelait le programme des écoles. Entendons celui des écoles de théologie, avec *lectio, disputatio* et *praedicatio*⁵⁰, et des *studia* dominicains.⁵¹

Federico Franconi n'oubliait que la vraie science poursuivait un profit spirituel. Ainsi que l'avait expliqué Barthélemy de Capoue, au sens strict, la sagesse de Robert se confondait avec la théologie. Selon notre Dominicain, sous cette forme, elle atteignait plutôt sa perfection. Il disait, encore, du roi défunt : «Il fut très sage, soit sage philosophe, plus sage politique, très sage théologien.» Son exposé des vertus intellectuelles de Robert s'inspirait du schéma de la subalternation des sciences, toujours dans la lignée de l'École, et spécialement du thomisme.⁵² Il trouvait la hiérarchie des savoirs, qu'il appliquait à Robert, chez le Docteur commun. Celui-ci concevait la politique comme un aboutissement parmi les «sciences actives», traitant des affaires de ce monde : «Par la politique, la philosophie est parfaite, qui porte sur les choses humaines.» Mais la science politique se subordonnait à la «science divine.»⁵³

Ce système impliquait, en premier lieu, que nul n'aurait su bien gouverner sans science. On comprend, alors, que dans sa prédication Federico Franconi se fût référé par deux fois déjà, du vivant du roi, à la sagesse ou à la science de Robert.⁵⁴ Lors d'un anniversaire pour Charles II, il

⁴⁶ F. KERN, *Acta Imperii, Angliae et Franciae*, Tübingen, 1910, n° 295, p. 244, l. 38-41.

⁴⁷ Pour quelques exemples, je ne renvoie qu'à A. BARBERO, «Il mito angioino nella cultura italiana e provenzale fra Duecento e Trecento», dans *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, t. 79 (1981), p. 395-399 et 411-430.

⁴⁸ C. MINIERI RICCIO, *Saggio di codice diplomatico*, Supp.-2, Naples, 1883, n° 18, p. 19.

⁴⁹ Éd. J.-P. BOYER, «Parler du roi et pour le roi. Deux "sermons" de Barthélemy de Capoue, logothète du royaume de Sicile», dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. 79 (1995), p. 240-241 ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. I, p. 423, n° 46.

⁵⁰ P. GLORIEUX, «Techniques et méthodes en usage à la Faculté de Théologie de Paris au XIII^e siècle», dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, 1968, Paris, 1969, p. 106.

⁵¹ J. VERGER, *Les universités au Moyen Age*, Paris, 1973, p. 83. Dès 1220, l'ordre résumait sa démarche intellectuelle par les mots *studium, praedicatio, animarum salus*.

⁵² M.-D. CHENU, *La théologie comme science au XIII^e siècle*, Paris, 1957.

⁵³ THOMAS D'AQUIN, *Sententia libri Politicorum*, Prologus, éd. H.-F. DONDAINE et L.-J. BATAILLON, Rome, 1971 (Léonine, 48), p. A70, l. 107-108 ; *ID.*, *Sententia libri Ethicorum*, lib. I, lectio 2, éd. R.-A. GAUTHIER, Rome, 1969 (Léonine, 47-1), p. 9, l. 193-198. Voir J. QUILLET, «L'art de la politique selon saint Thomas», dans *Miscellanea Mediaevalia*, t. 19 (1988), p. 278-285.

⁵⁴ *Ms. cit.*, fol. 131 v^oa et 136 v^ob ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, p. 223, n° 218 et 224.

attribuait à ce dernier les mêmes qualités. Il faisait, explicitement, de science et sagesse les guides du politique.⁵⁵ Il reprenait la célèbre formule du *Policraticus* : «Le roi illettré est comme un âne couronné.»⁵⁶

Dominant des savoirs proprement encyclopédiques, le gouvernement du roi gagnait, certes, en efficacité «pratique». Surtout, guidé par la science suprême qu'était la théologie, il se révélait juste. Par conséquent, Robert n'avait pas été, selon son oraison funèbre, «meurtrier de ses sujets, mais les aimait tous comme [leur] berger.» Le testament royal n'appuyait-il pas cette affirmation, quand il prétendait annuler tous les préjudices, surtout en matière fiscale, imposés par le souverain dans ses états ?

Cependant, sa connaissance des vérités supérieures lui permettait plus que d'être un roi scrupuleux. Comme le disait Federico Franconi : «Il fut, en effet, notre ou votre [docteur]⁵⁷ dans les sciences contemplatives, directeur dans les questions morales, protecteur dans les affaires militaires.» La monarchie angevine s'élevait à une conception générale du pouvoir. Ses différentes formes s'articulaient entre elles. La puissance temporelle servait une fin clairement spirituelle. A tous les degrés, l'autorité du roi conduisait les sujets dans cette bonne voie. Son emprise s'étendait, ainsi, jusque sur les esprits. «Nous tous sommes [ses] disciples. Nous l'appelons, en effet, seigneur et maître» s'exclamait, même, Federico Franconi, lors des funérailles de Jean de Haya.⁵⁸

Dans cette perspective, il appartenait à Robert, comme «très sage théologien», non seulement de se rallier à la théocratie pontificale, mais d'en enseigner la nécessité. Toutefois, rempart de l'Église, contribuant au salut de son peuple, revêtu à son sacre d'un caractère presque clérical⁵⁹, il devenait le roi chrétien par excellence. Comparé, dans son oraison funèbre, à David et Salomon, il réalisait, dans sa personne, l'idéal du roi biblique, élu de Dieu.⁶⁰ Il y avait plus. Le parallèle établi, par Federico Franconi, avec un berger renvoyait, de façon manifeste, au «bon pasteur» (Jo. 10, 11). D'ailleurs, David et Salomon étaient des figures du Christ. Image accomplie du Christ-Roi, dans le Royaume, Robert y gagnait une autorité accrue.⁶¹ Il n'était pas qu'un instrument aux mains de la papauté.

Cette légitimité ne l'autorisait-elle pas, comme il le résolut, à écarter une éventuelle tutelle du Saint-Siège sur Jeanne, avant sa pleine majorité ?⁶² Federico Franconi ne dit rien qui justifiât cet aspect du testament. En revanche, son rappel élogieux de la force militaire du feu roi retient l'attention : «Par sa puissance et son pouvoir il défendit ceux qui lui étaient totalement soumis, dispersa ses ennemis et montra qu'il fallait le craindre [...] La Toscane, la Lombardie et [autres régions] ne redoutaient-elles pas le voisinage de son royaume ?» Bien sûr, le prédicateur citait, pour démonstration, les luttes contre Henri VII et Louis de Bavière. Il songeait aux guerres contre les gibelins, donc conduites pour l'avantage de l'Église. Il donnait, néanmoins, à son propos une portée plus générale. Le Royaume, comme monarchie idéale, acquérait une valeur propre, qui légitimait son énergique défense. Au sein de la chrétienté, il affirmait son autonomie.

Conclusion

Par son contenu, l'oraison funèbre de Robert n'est pas un document isolé. Les rapprochements que j'ai esquissés, avec d'autres sources, apprennent la solide cohérence de l'idéologie angevine, pendant toute la première moitié du XIV^e siècle au moins. Ils confirment sa méthodique diffusion. La sagesse du roi en constitue un axe fondamental. L'idée de l'utilité des capacités intellectuelles, dans l'administration des hommes, progressait depuis le XII^e siècle.⁶³ A Naples, nous assistons au triomphe politique de la culture savante. La science royale est conçue d'après les catégories

⁵⁵ *Ms. cit.*, fol. 130 v^ob ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, p. 223, n^o 217.

⁵⁶ JEAN DE SALISBURY, *Policraticus*, lib. IV, cap. 6, éd. K. S. B. KEATS-ROHAN, Turnhout, 1993, p. 251, l. 104-107.

⁵⁷ Mot rétabli de façon hypothétique (*cf.* éd. en annexe).

⁵⁸ *Ms. cit.*, fol. 136 v^ob ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium*, t. IV, *op. cit.*, p. 223, n^o 224.

⁵⁹ J.-P. BOYER, «Sacre et théocratie», art. cité, p. 591-601.

⁶⁰ Voir B. PARADISI, «Formule di sovranità e tradizione biblica», dans *Studia et documenta historiae et juris*, t. 50 (1984), p. 99-166.

⁶¹ Voir J. LECLERCQ, *L'idée de la royauté du Christ au Moyen Age*, Paris, 1959.

⁶² É.-G. LÉONARD, *Histoire de Jeanne I^{re}*, *op. cit.*, p. 196-205 et 214-217.

⁶³ J. VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Age*, Paris, 1997, p. 40, 138-139 et *passim*.

scolastiques. Selon la tradition de l'École, elle culmine avec la théologie, comme authentique sagesse.

Connaissant et poursuivant les vraies fins, la monarchie ne peut plus se juger sur la base des seules réussites temporelles. De la sorte, encore, la dépendance du pape, n'est plus subie, mais volontaire. Elle devient une preuve de la clairvoyance du régime. La perfection ainsi atteinte par le Royaume manifeste, au bout du compte, sa supériorité dans la chrétienté.

Le ralliement à la théocratie pontificale alimente, alors, sa fierté et le sens de son identité. Le présent sermon pose, ainsi, un jalon de la «gestation de la nation napolitaine», selon la formule de Giuseppe Galasso⁶⁴.

⁶⁴ G. GALASSO, *Il regno di Napoli, il Mezzogiorno angioino e aragonese (1266-1494)*, Turin, 1992 , 2^e partie.

ANNEXE

Oraison funèbre du roi Robert par le dominicain Federico Franconi
(Santa Chiara de Naples, janvier/février 1343)

Source : München, Staatsbibl., Clm 2981, fol. 131 v^ob-132 v^oa (transcription sur microfilm).

Bibliographie : T. KAEPPELI, *Scriptores, op. cit.*, p. 403, n^o 1149 ; J. B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. IV, p. 223, n^o 219 ; D. L. D'AVRAY, *Death and the Prince, op. cit.*, p. 107-111 et 132-133.

Règles de transcription : L'édition reproduit l'orthographe du ms., hors la distinction des i et des j, et celle des u et des v, selon la coutume française. Par ailleurs, j'ai placé entre crochets (< >) les lettres incertaines, lorsque rien ne laissait deviner l'orthographe d'un mot. Quant aux majuscules et à la ponctuation, j'ai suivi les usages modernes. J'ai décliné les titres des livres cités, si le ms. y invitait. Sinon, j'ai conservé une forme abrégée. Enfin, j'ai reproduit en lettres italiques les citations textuelles d'autorités et de l'Écriture. Dans ce cas, j'ai retenu, pour base, l'édition de la Vulgate par R. WEBER (Stuttgart, 1983), complétée par l'édition incunable d'Adolph RUSCH (*Biblia latina cum glossa ordinaria*, Strasbourg, 1480/1481, repr. Turnhout, 1992).

[fol. 131 v^ob] In exequiis domini regis Roberti⁶⁵

Ecce rex vester. Jo. 19 [14].

[Prothema]

Sicut inchoata morte Regis regum Jhesu Christi, ita terminata morte regis nostri Roberti possumus dicere : *Ecce rex vester*, ut ergo aliud dicamus, dicemus : *Ave*⁶⁶.

[Sermo]

Ecce rex vester.

Seneca, De naturalibus questionibus, libro 3, dicit : *Hoc habet natura nostra precipuum quod, cum ad exitum ventum est, omnes in equo sumus*⁶⁷, quod clare apparet quia tam divites, quam potentes, quam sapientes ita sunt destituti sicut ceteri pauperes, debiles, et cetera. Ubi ergo est rex vester tante sapientie et eloquentie ? *Ecce rex vester privatus eloquio et ingenio ! Ubi est rex vester tante potentie ? Ecce rex vester expoliatus dominio ! Ubi est rex vester tante familie ? Ecce rex vester destitutus consortio ! Ubi est rex vester cujus erant tante divitie ? Ecce rex vester depauperatus peculio ! Dicamus ergo : Ecce rex vester*, ubi tria consideremus⁶⁸ : primo intellectum vocabuli *ecce* ; secundo fastum domini, *rex* ; tertio affectum collegii, *vester*.

[I] Circa primum⁶⁹ sciendum quod *ecce* aliquando notat admirationem et excellentiam, Sap. 5 [5] : *Ecce quomodo computati sunt inter sanctos* ; aliquando subjectionem et obedientiam, Luc. I [38] : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum*, [Is. 6, 8]⁷⁰ : *Ecce ego, mecte me* ; aliquando demonstrationem [fol. 132 r^oa] et presentiam, Matth. 12 [49] : *Extendens, Jhesus, manum in discipulos suos dixit : Ecce mater mea, et fratres mei*. Et secundum ista tria, tria notat hoc adverbium *ecce* de nostro rege Roberto.

[1] Primo ejus admirationem et excellentiam. Quis non admiraretur ejus sapientiam sive naturalem, sive moralem, sive medicinalem, sive legalem, sive gramaticalem, sive logicalem ? Et breviter credo quod tempore suo mundus non habuit ita generalem sapientem. Omnibus liberalibus artibus fuit sufficienter edoctus, et theologus magnus, unde potest dici de eo illud,

⁶⁵ Titre donné deux fois : en haut de la colonne b du fol. 131 v^o, et en tête du sermon.

⁶⁶ Il s'agit, bien entendu, de la salutation angélique.

⁶⁷ SENECA, *Naturales quaestiones*, lib. VI [III] (*De terrae motu*), cap. 1, 8, éd. P. OLTRAMARE, t. II, Paris, 1929, p. 249-250.

⁶⁸ En marge droite : *divisio*.

⁶⁹ En marge droite : *primum*.

⁷⁰ La référence manque dans le ms. Un blanc marque l'emplacement qu'elle aurait dû occuper.

Matth. XII^a [42] : *Ecce plus quam Salomon hic.*

[2] Secundo *ecce* notat ejus subjectionem et obedientiam. Quis non diceret dominum nostrum regem Robertum subjectum fuisse et obedientem Ecclesie romane ? cui tam prompte, tam fideliter in omnibus obedivit, sive subveniando in debitis, sive defendendo armis, sive obediendo mandatis. Dicatur ergo de eo illud, Jo. 19 [26] : *Mulier*, id est Ecclesia que mollis est et pia, *ecce filius tuus.*

[3] Tertio *ecce* notat ejus ostensionem et presentiam. Hic eum habemus mortuum inhumatum presentem. Hic eum videtis sine sapientia, industria, eloquentia, potentia, vita, visu, auditu, et cetera ; Judith 14^b [16] : *Ecce jacet in terra et capud*, id est anima, *in eo non est*¹. Ecce ergo in isto loco Sancte Clare est, qui locus est regalis, regularis, et istius domini specialis ; Marc. 16 [6] : *Ecce locus ubi posuerunt eum .*

[II] Circa secundum⁷² sciendum, cum dicitur rex, quod rex assim<i>latur pastori, Philosophus 8 Ethicorum, aliquando : *quemadmodum pastor ovium*⁷³, ita rex ad populum ; aliquando leoni, Prov. 20 [2] : *Sicut rugitus leonis, ita et terror regis* ; aliquando homini, Deut.^c 17 [15] : Non facies tibi *regem qui non sit frater tuus*, et Apostolus ad [fol. 132 r^ob] Hebreos [5,1]⁷⁴ de rege et pontifice Christo dicit : *ex hominibus assumptus*, et *pro hominibus* constitutus. Assim<i>latur ergo pastori, et hoc ratione misericordie, leoni ratione potentie, homini ratione sapientie. Et istis tribus modis dominus noster dictus est rex.

[1] Primo quia assim<i>latus est pastori ratione misericordie et clementie. Non enim fuit suorum subditorum mactator, se<d> omnes ta<m>quam pastor diligebat, semper clementer respondendo, el<ee>mosinas dando et precipue religiosis mendicantibus, quorum studium per ipsum sustentatur ; Job 29 [25] : *Cum sederem quasi rex, circumstante*^d *me exercitu, eram tamen merentium consolator* ; Matth. 21 [5] : *Ecce rex tuus venit tibi mansuetus.*

[2] Secundo assim<i>latur leoni ratione potentie. Defendit potenter Regnum ab Herrico imperatore, usque ad mortem predicti Herrici⁷⁵, contra Bavarum⁷⁶, et breviter ejus potentia et potestate persubditos defendit, inimicos fugavit, et se metuendum ostendit ; [3] Exdre 4^e [28] : *Magnus est rex in potestate sua, quoniam omnes regiones^f verentur tangere eum.* Nonne Tuscia^g, Lombardia, et cetera, verebantur tangere regnum ejus ? Ecclesiastici 1 [8] : *Rex potens et metuendus nimis, sedens super tronum illius, dominans .*

[3] Tertio assim<i>latur homini ratione sapientie. Fuit sapientissimus in omnibus scientiis, in responsionibus, questionibus, sermonibus ; Ecclesiastes 12 [9-10] : *Cumque esset sapientissimus Ecclesiastes, docuit populum, et enarravit que fecerat, et investigans composuit parabolas multas, quesivit verba utilia, et scripsit sermones rectissimos et veritate plenos .* Est ergo iste alter Salomon magnificatus non solum divitiis pecunie, se<d> sapientie et glorie ; secundo Paralipomenon 9 [22-23] : *Magnificatus est* [fol. 132 v^oa] *rex Salomon*⁷⁷ *super omnes reges terre pre divitiis et gloria ; omnes reges terre desiderabant videre faciem Salomonis, ut audirent sapientiam, quam dederat Deus in corde suo.* Ipse etiam fuit alter rex David sapientissimus ; 2 Reg. 23 [8] : *David sedet in cathedra sapientissimus princeps inter tres*, quia inter regem Karolum primum et secundum ipse fuit sapientissimus, vel sapiens philosophus, sapientior politicus, sapientissimus theologus.

^a XI ms.

^b 9 ms.

⁷¹ Il s'agit d'Holopherne !

⁷² En marge gauche : *secundum*.

⁷³ ARISTOTELES, *Ethica nicomachea*, lib. VIII, cap. 11, 1, éd. BEKKER, 1161a 14 ; translatio ROBERTI GROSSETESTE, éd. R.-A. GAUTHIER, Aristoteles Latinus, t. XXVI, I-3, Leiden-Bruxelles, 1972, p. 315, l. 5-6.

^c Numeri ms.

⁷⁴ Le scribe avait laissé un blanc dans le ms., pour noter le chapitre de l'Épître. Par la suite, cette précision fut omise.

^d circumstantem ms.

⁷⁵ Henri VII (+ 1313).

⁷⁶ Louis de Bavière (+1347).

^e 2 ms.

^f reges ms.

^g Tussia ms.

⁷⁷ Rapprocher de 3 Reg. 10, 23 (*Magnificatus est ergo rex Salomon*, etc.).

[III] Circa tertium⁷⁸, cum dicit[ur] *vester*⁷⁹. Fuit enim ipse noster seu vester⁸⁰ in speculabilibus, rector in moralibus, protector in militaribus^h, ut dictum est. Ergo nos simus ejus intercessores in spiritualibus, rogantes quatinus Deumⁱ ut det sibi cito gloriam in celestibus. Amen.

⁷⁸ En marge gauche : *tertium*.

⁷⁹ Il n'y a pas de doute que la phrase est incomplète. Il faut comprendre quelque chose comme : *Circa tertium sciendum, cum dicitur vester, quod vester notat affectum collegii vestri* .

⁸⁰ Ici, le scribe a, certainement, omis un mot, comme *doctor*, ainsi que le montre la suite.

^h *militoribus ms.*

ⁱ *Deus ms.*